

# Caractérisation de la pêche récréative dans le Parc Marin de la Côte Bleue. Etude des pratiques et des captures sur un cycle annuel.

Eric Charbonnel<sup>1</sup>, Laurence Le Direac'h<sup>2</sup>, Yves Letourneur<sup>2</sup>, Cora Ollier<sup>1,2</sup>, Marianne Bonnard<sup>1,2</sup>, Kévin Leleu<sup>1,2,3</sup>, Lucie Soler<sup>1,2</sup>, Mickaël Vo Van<sup>1,2</sup>, Aziz Bechagra<sup>1,2</sup>, Romain Bricout<sup>1,2</sup>, Frédéric Bachet<sup>1</sup>, Frédérique Alban<sup>4</sup>, Dominique Pelletier<sup>3</sup>

1. Parc Marin de la Côte Bleue. Syndicat Mixte. Observatoire. Plage du Rouet. 31, Av. Jean Bart. B.P. 42. 13620 Carry-le-Rouet - syndicatmixte@parcmarincotebleue.fr

2. Centre d'Océanologie de Marseille & GIS Posidonie. Parc Scientifique et Technologique de Luminy. Case 901. 13 288 Marseille Cedex 09 - gis@com.univmed.fr

3. IFREMER Brest. Laboratoire de Biologie Halieutique. BP 70. 29280 Plouzané – dpellet@ifremer.fr

4. CEDEM. Centre de droit et d'économie de la mer. UMR AMURE. Université de Bretagne Occidentale. 3, rue des Archives. 29 238 Brest Cedex 3 - frederique.alban@univ-brest.fr

## 1. Introduction

La pêche récréative constitue une des activités de loisirs les plus répandues sur les zones côtières, avec plus de 4 millions de pratiquants en France. L'effort de pêche est donc très important sur le littoral, mais cette activité est très mal connue, en particulier les impacts qu'elle génère sur les ressources halieutiques. Des enquêtes menées en Méditerranée sur l'ensemble du territoire du Parc Marin de la Côte Bleue (30 km de littoral) ont permis de caractériser les pêcheurs de loisirs : qui sont-ils, comment pêchent-ils, où pêchent-ils, que pêchent-ils et en quelle quantité ?

## 2. Méthodologie

Des enquêtes par questionnaires directs ont été menées entre le printemps 2007 et le printemps 2009 auprès de 2251 pêcheurs, soit 1795 questionnaires posés (1044 pêcheurs du bord, 534 pêcheurs embarqués, 175 chasseurs sous-marins et 42 refus). L'effort d'échantillonnage a nécessité 97 j d'enquêtes à terre et 57 j en mer. Au total, 40 questions ont été posées, portant sur : (i) les conditions et pratique de la pêche de loisir ; (ii) la perception des réserves marines et des réglementations ; (iii) des informations de nature socio-économique ; (iv) une analyse précise des captures et de l'effort de pêche. Dans le même temps, des comptages de fréquentation ont été réalisés par les agents du Parc sur l'ensemble de la Côte Bleue durant un cycle annuel entre avril 2008 et avril 2009, à raison de 5 jours par mois (2 j WE et 3 j semaine), soit un total de 59 sorties et 4956 km parcourus en mer.

La fréquentation globale annuelle des pêcheurs sur la Côte Bleue est évaluée à environ 59 000 pêcheurs, dont 8 337 pêcheurs sous-marins, 23 660 pêcheurs du bord et 26 966 pêcheurs embarqués pour 13 733 bateaux. Plusieurs facteurs descriptifs influencent la fréquentation (force et direction du vent, état de la mer, nébulosité, type de jour, saison, mois, etc) et ont été pris en compte dans les extrapolations.

## 3. Résultats : aspects biologiques

Un total de 78 espèces de poissons ont été identifiées et 3 invertébrés (63 espèces appartenant à 25 familles en pêche embarquée, 53 espèces de 20 familles en pêche du bord et 27 espèces de 17 familles en chasse sous-marine). Malgré cette forte diversité, l'effort de pêche se concentre sur quelques espèces : Girelle (*Coris julis*), Serran chevrette (*Serranus cabrilla*), Sar à tête noire (*Diplodus vulgaris*), Crénilabres (*Symphodus spp.*) et Pageot commun (*Pagellus erythrinus*). 9158 poissons ont été capturés, représentant une biomasse de 766,1 kg, dont 65,4% pour la pêche embarquée, 24,2% pour la pêche du bord et 10,1% pour la chasse. Les CPUE sont extrêmement variables, avec 329,5 g/p/h (erreur standard  $\pm$  36,9 g) pour la pêche embarquée, 38 g/p/h ( $\pm$  3,5 g) pour la pêche du bord et 178,5 g/p/h ( $\pm$  30,5) pour la chasse. La moitié des pêcheurs n'avaient pas de prises lors de l'enquête. Sur les pêcheurs avec des captures 16% avaient plus de 1 kg de poissons, 3% plus de 4 kg et 0,6% plus de 10 kg.

A signaler la forte proportion d'individus pêchés sous la taille minimale de capture, qui atteint 81% pour les Sar commun (*Diplodus sargus sargus*) et 16% pour les Sar à tête noire (*Diplodus vulgaris*).

### **3. Résultats : aspects socio-économiques**

Le pêcheur type de la Côte Bleue est un homme (93%) âgé de  $55 \pm 16$  ans (38% de retraités) qui pêche depuis plus de 20 ans (61%), quasi-exclusivement sur la Côte Bleue (68%), toute l'année et plutôt le matin. Il pêche en moyenne  $4h30 \pm 2h$  par jour et  $52 \pm 56$  jours/an, avec  $2,0 \pm 1,2$  cannes et  $2,3 \pm 3,6$  hameçons et estime pêcher  $38 \pm 84$  kg /an. Il n'est pas affilié à une structure de pêche (86%), connaît le Parc Marin (58%) et pense que les réglementations sont bien adaptées (66%), mais pas respectées (44%). Le budget moyen consacré à la pêche est élevé :  $827 \pm 735$  €/an et fluctue selon l'activité. La pêche de loisir représente un impact économique important et ce secteur génère de nombreux emplois, souvent comparables ou même supérieurs à ceux induits par la pêche commerciale.

### **4. Conclusions**

La pêche de loisir exerce une pression importante sur la bande côtière, qu'il convient maintenant d'évaluer. Les résultats de cette étude montrent l'importance des prélèvements sur les ressources halieutiques et en particulier sur les populations d'espèces cibles.

Compte tenu de la situation de la pêche artisanale côtière aux petits métiers qui subit des contraintes de plus en plus strictes dans un contexte de crise des prix et de surexploitation de certains stocks, le développement annoncé et observé de la pêche de loisir pose question. Les activités de pêche récréative doivent être prises en considération dans la gestion des ressources -a fortiori dans une Aire Marine Protégée- et certaines données de cette étude plaident en faveur d'un renforcement des régulations et d'un encadrement plus stricts, notamment au niveau de la capture des juvéniles et des quantités prélevables par pêcheur et par sortie.